Granby

A V I S P U B L I C

Édition du 20 mai 2023

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP12-2023, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions relatives aux cas d'exception pour un terrain dérogatoire, d'agrandir la zone FI13R à même une partie de la zone FH08C, de créer la zone JI09P à même une partie de la zone JI07P, d'agrandir la zone HK01R à même une partie de la zone HL02R, d'agrandir la zone DE06R à même une partie de la zone EE05C, d'autoriser les usages d'habitations bifamiliales « R2 », trifamiliales « R3 » et multifamiliales « R4+ » dans la zone DE06R, d'agrandir la zone JJ01R à même une partie de la zone JJ12R, de rectifier le tracé d'un cours d'eau, d'ajouter des milieux humides et autoriser les habitations multifamiliales de six (6) logements et modifier la marge avant dans la zone JJ03R »

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 15 mai 2023, a adopté le premier projet de règlement numéro PP12-2023, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions relatives aux cas d'exception pour un terrain dérogatoire, d'agrandir la zone FI13R à même une partie de la zone FH08C, de créer la zone JI09P à même une partie de la zone JI07P, d'agrandir la zone HK01R à même une partie de la zone HL02R, d'agrandir la zone DE06R à même une partie de la zone EE05C, d'autoriser les usages d'habitations bifamiliales « R2 », trifamiliales « R3 » et multifamiliales « R4+ » dans la zone DE06R, d'agrandir la zone JJ01R à même une partie de la zone JJ12R, de rectifier le tracé d'un cours d'eau, d'ajouter des milieux humides et autoriser les habitations multifamiliales de six (6) logements et modifier la marge avant dans la zone JJ03R ».

2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 21 juin 2023, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au règlement numéro 0663-2016 de zonage et d'en modifier les normes d'implantation, d'architecture et usages, lesquelles modifications sont énumérées ci-après afin :

- de préciser que les terrains ayant fait l'objet d'une dérogation mineure peuvent se prévaloir des dispositions exceptionnelles concernant la diminution de certaines marges et normes d'implantation prévues à l'article 38 du règlement;

- d'agrandir la zone résidentielle FI13R à même une partie de la zone commerciale FH08C (secteur situé au nord de la piste cyclable « La route des champs », au sud de la rue Principale et entre les rues Martin et Lasnier);

- de créer la zone publique JI09P à même une partie de la zone publique JI07P (secteur situé au nord-est de la rue Simonds Sud, à l'est de la rue Le Corbusier et à l'ouest des rues Gilles-Cadorette et Montée des Seigneurs), plus précisément sur le terrain de l'école secondaire J.-H. Leclerc, avec l'usage principal et secondaire de terrain de jeux et de parc pour l'aménagement du futur planchodrome (skatepark);

- d'agrandir la zone résidentielle HK01R à même une partie de la zone résidentielle HL02R (secteur situé au nord de la rue Glen, au sud de la rue Denison Est et de part et d'autre des rues Mountain, Kent, Bradford et Vittie), afin d'inclure la propriété située au 5 rue Payne à la zone HK01R;

- d'agrandir la zone résidentielle DE06R à même une partie de la zone commerciale EE05C (secteur situé au nord de la rue de Danville, au sud de la rue de Lacolle et de part et d'autre de la rue Principale) afin d'inclure la propriété située aux 1519 à 1523 rue Principale à la zone DE06R et d'ajouter à cette zone résidentielle les classes d'usages d'habitation bifamiliale, trifamiliale et multifamiliale avec un maximum de 6 logements;

- d'agrandir la zone résidentielle JJ01R à même une partie de la zone résidentielle JJ12R (secteur situé au nord et à l'ouest de la rue de Normandie, à l'est de la rue Saint-Charles Sud et au sud de la rue Archambault) afin de faire concorder les limites de ces zones avec les limites des propriétés;

- de rectifier le tracé d’un cours d’eau dans le secteur de la rue Fontaine;

- d’ajouter des milieux humides dans le secteur situé à l’ouest de la route Jean-Lapierre et au sud de la rue des Peupliers ainsi que dans le secteur situé entre la rue Bernard et la rue du Luxembourg; et

- d’autoriser les habitations multifamiliales de six (6) logements et modifier la marge avant à 25 mètres dans la zone résidentielle JJ03R (secteur situé au nord-ouest de la rue de Bretagne, à l’est de la rue Saint-Charles Sud et au sud de la rue Simonds Sud).

4. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d’approbation référendaire par les personnes habiles à voter concernées.

5. Que ce projet de règlement ainsi qu’une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/avis-publics, sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n’avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450-776-8277 afin d’obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 19 mai 2023.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier